



Extrait du Ecole élémentaire de l'Abbaye - PASSY (74)

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/spip.php?article524>

La charte informatique élève

- Le bureau du directeur - Règlement intérieur -



Date de mise en ligne : dimanche 11 novembre 2007

Ecole élémentaire de l'Abbaye - PASSY (74)

Nous avons mis en place cette charte dès la rentrée 2007 pour tous les élèves de cycle 3.

Elle vient en parallèle de la charte adulte et a été mise en place dans le cadre du B2I.

Cette charte est signée par l'élève, par les parents, l'enseignant ainsi que le directeur de l'école.

Voici son contenu :

Dans le cadre des apprentissages du Brevet Informatique et Internet (B2i école), l'école met à disposition de l'élève des services informatiques : accès à internet, courrier électronique...

L'élève s'engage à respecter les règles de l'usager, définies ci-dessous :

- J'utilise l'ordinateur sur l'autorisation d'un enseignant pendant le temps de la classe et pour faire un travail scolaire.
- Je consulte les sites internet et j'utilise le courrier électronique toujours en présence du maître ou d'un adulte désigné par celui-ci.
- Je suis responsable de ce que j'écris et de ce que je dis. J'utilise un langage poli sans grossièretés, injures ou mots méchants, et avec le souci de me faire comprendre.
- Je ne donne pas d'informations sur moi ou ma famille (nom, n° de téléphone, adresse...) sur mes goûts, quand j'utilise une messagerie, un forum ou un formulaire de page web sauf si le maître m'y autorise, par exemple, pour une correspondance scolaire.
- J'alerte le maître si je vois des pages qui me dérangent.
- Je sais que toutes les fois où je vais sur internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables.
- Je respecte la loi sur la propriété des oeuvres. Je copie et j'utilise des textes, des images, des sons, des courriels après avoir toujours demandé la permission à l'auteur (ou j'indique la source sur mon document si je ne peux contacter l'auteur).
- Je ne communique ni mot de passe, ni identifiant.
- Je n'imprime et scanne un document qu'avec l'autorisation du maître.
- Je m'engage à respecter le matériel mis à ma disposition et à n'effectuer aucune manoeuvre ayant pour effet de porter atteinte au bon fonctionnement du service.

La charte informatique élève

Le non-respect de l'une de ces règles entraînera des sanctions progressives (avertissement, interdiction temporaire ou définitive d'accès à l'outil informatique, définitive, sanctions disciplinaires, poursuites civiles et pénales)

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de cette charte et s'engage à la respecter dans son intégralité.

[](IMG/pdf/Charte_informatique_eleve.pdf "PDF - 113.8 ko")

Charte informatique élève Version imprimable